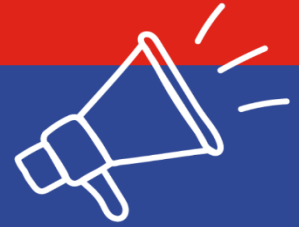


ASC : l'idéologie d'abord les salariés ensuite ...



Vos représentants CFE-CGC auraient souhaité vous annoncer des nouveautés ou vous présenter avec enthousiasme un bilan de la prestation 2025 « arbre de Noël » qui soit réjouissant, mais comme vous pourrez le constater en nous lisant, ce ne sera pas le cas.

Les deux organisations gestionnaires se contentent de penser que l'avenir est une copie toujours plus pâle du passé, et la troisième s'en accommode mêlant esprit de représentativité avec celui de l'idéologie ... La CFE-CGC quant à elle, ne reste pas apathique et propose déjà des alternatives, n'est-ce pas ce que vous réclamiez au travers du sondage ?

Un bilan comme les autres...

Vos représentants CFE-CGC avaient proposé en commission de faire évoluer la prestation « arbre de Noël » pour éviter comme pour les années précédentes, d'engager **une somme conséquente pour contenter de moins en moins de salariés.**

Vos représentants CFE-CGC avaient également alerté sur le coût et l'enjeu d'une telle prestation qui nécessitait qu'elle soit à minima revue ou remplacée.

Notre proposition initiale visait à offrir à chaque famille la possibilité de choisir un spectacle sur le thème de « Noël » dans leur commune ou à proximité, avec une prise en charge financière par le CSEE sous la forme d'un remboursement sur facture plafonné pour la billetterie.

Malgré cela, les trois autres organisations ont décidé de maintenir **le même format** que celui mis en place depuis plusieurs années, en dépit d'un **constat d'essoufflement préoccupant.**

En effet, cette prestation, qui semblait répondre à ses débuts aux attentes des salariés avec notamment la distribution des cadeaux aux enfants et d'un bon moment de convivialité, montre aujourd'hui ses limites, notamment en termes de participation et de coût.

Résultat pour l'année 2025 une perte d'environ 13 000 euros sur le budget des ASC et un bilan qui confirme la même tendance qu'en 2024 avec une baisse de l'intérêt pour cette prestation, comme l'a démontré le sondage, ainsi qu'un taux d'absentéisme élevé qui se maintient aux alentours des 25%...

Seuls **569** Ouvrants-Droit se sont inscrits, sur un total de 4 850 OD. Au total, 1 976 personnes (OD + Ayants-Droit) ont bénéficié de cette aide mais quasiment 500 n'en ont pas profité...

Le budget dépensé s'élève à environ **52 000 euros**, soit une dépense importante pour peu de salariés.

Ce bilan 2025 révèle un taux d'absentéisme d'environ 25 %, ce qui représente une perte financière considérable car **les billets non remboursables sont achetés par le CSEE au nombre des inscrits et non des présents...** Après déduction des absences, le coût réel **par salarié** présent avec sa famille s'élève à environ **122 euros.**

Ce montant, qui peut paraître évidemment élevé, soulève des questions quant à l'efficacité de cette dépense.



Les représentants de la CFE-CGC avaient déjà alerté sur ce sujet. Ils avaient insisté sur le coût élevé de cette opération, mais aussi sur le fait qu'elle ne répondait plus aux attentes ni aux besoins réels des salariés. Cette formule nécessitait une révision en profondeur ou, mieux encore, son remplacement par une solution plus adaptée, plus efficace et plus économiquement viable.

Il apparaît aujourd'hui urgent de repenser ce dispositif pour qu'il devienne réellement bénéfique pour les salariés, tout en maîtrisant mieux les coûts pour notre budget ASC.

Opposition idéologique

Les deux organisations gestionnaires (CFDT et CGT) ont l'air de s'étonner de tout avec une mémoire plutôt courte. En effet, ils s'étonnent quand la CFE-CGC ne propose pas de programme ASC et ils s'étonnent encore quand la CFE-CGC propose une prestation sans coût pour la trésorerie du CSEE.

Ils comparent même notre proposition à un simple effet de communication politique, pire encore, puisqu'ils considèrent que de vous faire gagner un peu de pouvoir d'achat n'est pas une valeur sociale ajoutée !

D'autres, comme les élus SUD, se prononcent « contre » le parc du Puy du Fou en raison de l'idéologie politique de son créateur. Une position qui semble oublier l'essence même de la démocratie : le respect de la liberté d'opinion et de choix...

La CFE-CGC a présenté son programme ASC en 2024 et début de mandature page 122 à 156 (<https://www.cseedogo.com/upload/pv/40/document264.pdf>).

La CFE-CGC a récemment formulé une proposition concrète en commission ASC : intégrer, dans les bons plans du CSEE, des grands parcs à thème tels que **le Puy du Fou en Vendée, l'Aquarium de Touraine et les mini-châteaux en Indre et Loire, sans oublier le Futuroscope tout proche des frontières de notre périmètre**. L'objectif était simple et pragmatique : **offrir aux salariés des entrées à tarif réduit, entre 20 et 25 %**, accompagnées d'autres avantages en restauration et en hébergement, afin d'améliorer leur pouvoir d'achat.

(Rdv sur ce lien pour prendre connaissance de notre proposition en ligne prochainement <https://www.cseedogo.com/com/page/835>)

Malheureusement, **cette initiative a été purement et simplement rejetée lors du dernier CSEE de février 2026, par les autres organisations présentes**. Une décision qui soulève de nombreuses questions sur la volonté réelle d'améliorer la vie des salariés, face à une proposition claire, concrète et bénéfique pour eux.

Il est difficile de ne pas constater que cette réjection témoigne d'un **manque d'écoute et d'engagement en faveur des salariés**. Une décision incompréhensible, qui montre une fois de plus, que certains privilégient leur opposition idéologique et préfèrent écarter ces propositions simples, efficaces et peu coûteuses. Les salariés quant à eux, continuent de subir l'absence d'avantages accessibles et qui répondraient à leurs attentes.



Ce prosélytisme forcé s'accompagne d'une volonté obstinée d'imposer une convention rédigée par les gestionnaires de vos ASC, qui ne concerne en réalité qu'un nombre limité de partenaires en manque de clientèle. En conséquence, cette démarche exclut les grands parcs mentionnés précédemment, ainsi que d'autres encore, qui, à l'échelle nationale, refusent désormais de signer cette convention et privilégient un **partenariat simplifié**.

Une telle exigence appartient à une autre époque, celle où les différents CSEE exerçaient une influence significative sur les finances de ces sociétés. Aujourd'hui, ces entreprises attirent déjà suffisamment de clients par leurs propres moyens, même si un lien issu d'un partenariat historique subsiste grâce à des tarifs préférentiels.

Maintenir cette exigence revient donc à exclure les offres les plus attractives et à priver les salariés d'avantages concrets, sans que cela ne coûte un euro au CSEE. **Voter contre, c'est refuser aux salariés un pouvoir d'achat supplémentaire pour des raisons qui n'ont rien à voir avec leur intérêt**. La CFE-CGC avait présenté cette résolution dans l'espoir que chaque délégation puisse faire abstraction de toute rivalité idéologique. Les salariés sauront tirer leurs propres conclusions sur les motivations de ceux qui les représentent.

Le prix de la détente !

En commission, une représentante du groupe Valdys a présenté des offres de thalassothérapie à Roscoff, Douarnenez, La Baule et Saint-Jean-de-Monts. **Si ces destinations font rêver, leurs tarifs même remis restent hors de portée pour une grande majorité de salariés**. Ce type d'offre peut figurer au catalogue, mais elle ne peut pas constituer la priorité d'une politique ASC ambitieuse.

Car la vraie question est : **à quoi doivent servir les ASC ? À proposer des prestations accessibles au plus grand nombre, ou à cocher des cases avec des offres que peu de salariés pourront s'offrir ?**

À l'approche de l'été, la CFE-CGC défendra en commission des offres ancrées dans les attentes réelles :

- ◆ Séjours courts ;
- ◆ Écotourisme ;
- ◆ Expériences en famille, formules flexibles et accessibles.

Des propositions concrètes, qui répondent à la baisse du pouvoir d'achat et aux nouvelles tendances et que nous soumettrons lors des prochaines commissions ASC.

Nous affirmons que la gestion de vos ASC doit rester totalement **indépendante de toute idéologie** et notamment politique. Il est essentiel de préserver **votre liberté de choix** face à ceux qui cherchent à limiter ou à orienter vos options, en écartant des prestations, des partenaires ou des possibilités qui répondent à vos intérêts, votre pouvoir d'achat et vos demandes. Que ce soit pour réserver sur Airbnb, acheter un livre ou un jouet sur Amazon, ou utiliser vos chèques vacances pour déjeuner chez McDonald's, ces décisions vous appartiennent et doivent être respectées sans compromis. **La gestion de vos ASC doit rester un espace de liberté, sans ingérence extérieure.**



**CHOISISSEZ
CEUX
QUI
AGISSENT !**



Vos représentants de la commission ASC :
Isabelle Rossolin – 07 86 09 76 67
Régis Radureau – 06 71 83 36 20
Martial Lageon – 06 86 13 62 61

Abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
Tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFEGCG



cfecgc-orange.org
in X @ f